



## Extrait du registre des délibérations Réunion du 13 novembre 2024

L'an deux mille-vingt-trois, le 13 novembre 2024 à 14 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 17 juillet 2024.

### Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI  
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI  
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE  
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT

### Etaient excusés :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

En présence d'Emmanuelle CUTTITTA, directrice

**N° 2024-17**

## **OBJET : PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 OCTOBRE 2024**

Le 4 octobre 2024 s'est tenu le Conseil d'administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus à 14h dans ses locaux.

Etaient présents : Messieurs BERNARDI et SCHOTT, qui avaient respectivement procuration de Messieurs DRIUTTI et MADELAINE

### Etaient excusés :

- Monsieur DRIUTTI qui confie son pouvoir à Monsieur BERNARDI
- Monsieur MADELAINE qui confie son pouvoir à Monsieur SCHOTT
- Madame FICARRA

L'ordre du jour était le suivant :

- Adoption du PV du CA du 26/06/24
- Débat d'orientation budgétaire
- Modification des tarifs
- DM n°2
- Modification du Règlement intérieur

La Directrice est désignée comme secrétaire de séance pour l'ensemble des Conseil d'administration.

Le PV du Conseil d'administration du 26/06/24 a été adopté.

Le Président présente le rapport d'orientation budgétaire dans la continuité de celui de 2024 et en tenant compte de l'inflation pour les prestations et les achats et de la probable Négociation annuelle obligatoire (NAO) en janvier 2025 provisionnée à 3%.

Il n'est pas prévu de plan d'investissement pour 2025 en-dehors des éventuels achats liés à du remplacement d'équipements.

La situation financière est serrée mais saine et stable. La Convention d'objectifs (CPO) a été renouvelée en 2024 pour une durée de 4 ans et s'inscrit dans la poursuite de ses objectifs.

2025 sera la dernière année avec la Communauté d'agglomération du Val de Fensch qui fusionnera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec la Communauté d'agglomération de Thionville – Porte de France. Le Président se pose la question des conditions du vote du BP 2026 normalement en décembre 2025 par la CAVF.

Le rapport d'orientation budgétaire est adopté à l'unanimité.

À la suite de la modification de la carte des boissons avec uniquement des produits locaux et artisanaux, le Président propose une modification de la grille tarifaire avec les nouveaux produits proposés (vins de Moselle et de Meuse, limonade artisanale, etc).

Une fois les stocks écoulés, nous ne proposerons plus de Coca Cola ni de Fuze Tea, dernières boissons industrielles à la carte 2023/2024.

En effet, la carte des boissons correspond désormais aux valeurs portées par l'établissement et répond aux objectifs fixés par notre programme d'actions RSE.

La Modification des tarifs a été adoptée à l'unanimité.

Le Président présente la Décision modificative (DM) numéro 2 afin de procéder à quelques ajustements comptables. Il relève la création d'un nouvel article comptable pour nous permettre de payer les intérêts liés à la ligne de trésorerie contractée pour payer les factures d'investissement dans l'attente du versement du solde des subventions.

A ce jour, la CAVF, la Région Grand Est et la DRAC Grand Est ont versé les soldes de subvention pour le plan d'investissement avec une légère décote car le budget global présentait 3 500 € de moins que le prévisionnel.

A ce jour, il reste à percevoir le solde de subvention du CNM dont le bilan a été transmis au printemps et n'a toujours pas été étudié.

Le DM n°2 a été adoptée à l'unanimité.

Le Président présente une modification du Règlement intérieur qui intervient suite à l'accueil d'un groupe, qui profite des studios pour enregistrer des propagandes à caractère raciste et néo-nazi. Suite à la plainte de plusieurs musiciens fréquentant les studios au même moment, nous avons mené une enquête qui a confirmé les messages du groupe en question contraires aux valeurs de l'établissement. Aussi il a été décidé de ne plus accueillir ce groupe car on reconnaît le lieu dans leurs enregistrements vidéo portant des propos racistes et des signes distinctifs des groupuscules néo-nazi. Le groupe conteste notre refus de les accueillir et s'est ensuivi plusieurs échanges par mail à ce sujet. Depuis début juillet, il a été décidé de ne plus répondre aux mails de ce groupe qui menace de déposer plainte pour refus d'accès injustifié aux studios car un établissement public ne peut refuser son accès pour des appartenances politiques. Nous attendons une éventuelle plainte de leur part et nous aviserons à ce moment-là si tel est le cas.

Il est donc proposé de modifier le Règlement intérieur pour préciser qu'il est interdit de délivrer des messages d'ordre politique à l'intérieur de l'ensemble du bâtiment.

Le Règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

En point divers, le Président propose de reconduire une action en faveur du Téléthon et l'équipe a proposé de reverser le montant de la billetterie du 23/11/24 (Autour d'Elles).

Il souhaite également que les producteurs locaux soient invités pour les 10 ans du Gueulard Plus.

Enfin, il propose d'inviter le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville à visiter Le Gueulard Plus et précise qu'il n'a reçu aucune réponse du Président du Département de la Moselle quant à notre demande de RDV pour présenter le nouveau projet artistique et culturel du Gueulard Plus.

La séance a été levée à 15h15.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE**

le Procès-verbal du Conseil d'administration du 26 juin 2024

Membres élus : 5  
En activité : 5  
Membres présents : 4  
Membres ayant donné procuration : 0  
Membres absents excusés : 1  
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération sera affiché  
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)  
Hayange, le 13 NOVEMBRE 2024

Le Président,

Alessandro BERNARDI

